



Le management par la qualité est un outil essentiel à l'adaptabilité, l'homogénéité, l'effectivité d'une organisation.

Il garantit le respect des engagements des missions propres à l'exercice de l'activité, dans l'impartialité et la confidentialité vis-à-vis des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Ainsi la loi du 2 août 2021, plus précisément le décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022, initiant la mise en œuvre de la certification des services de prévention, conforte la nécessité d'un engagement fort vis-à-vis de la qualité.

Cette démarche, synonyme de progrès, dynamise l'amélioration continue de nos missions de prévention et de santé au travail. Elle structure l'élaboration et la mise en œuvre du projet de service, en cohérence avec les politiques nationales et régionales de Santé au travail.

Elle permet son pilotage à court, moyen et long terme, et apporte des résultats d'amélioration continue.

Ainsi, la Présidente, Le Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle et la Direction Générale du SPSTI Arve Mont-Blanc soutiennent les engagements suivants :

- Mettre en œuvre les éléments permettant la mise en conformité au regard du référentiel de la certification SPEC 2217
- Dans le cadre du projet de service 2025-2029, mettre en œuvre des actions permettant l'atteinte des objectifs au regard des axes stratégiques définis :
  - 1- Prévenir les risques professionnels
    - Axe 1. Favoriser la connaissance de la prévention primaire
    - Axe 2. La prévention des TMS et des RPS
    - Axe 3. Mieux connaître les risques chimiques dans les entreprises
  - 2- Favoriser la santé au travail
    - Axe 1. Prévenir l'altération de la santé du salarié au travail
    - Axe 2. Optimiser le suivi individuel
  - 3- Lutter contre la désinsertion professionnelle dans un objectif de maintien dans l'emploi
    - Axe 1. Structurer, développer le pôle PDP
    - Axe 2. Déployer la prévention de la désinsertion professionnelle
- Assurer aux collaborateurs du SPSTI Arve Mont-Blanc un environnement de travail permettant de délivrer, mesurer et améliorer en continu, la qualité du service rendu à nos adhérents et à leurs salariés pour leur satisfaction, dans le respect des objectifs de la loi.
- Identifier le SPSTI Arve Mont-Blanc comme acteur et partenaire de ses adhérents

Ensemble, prenons cet engagement visant à porter et impliquer l'ensemble des parties prenantes afin de permettre la réalisation de nos missions envers nos adhérents quant à la prévention et à la santé au travail.

**Aurore VIENNEY**  
Présidente du  
SPSTI Arve Mont-Blanc

**Catherine PERRET**  
Directrice Générale du  
SPSTI Arve Mont-Blanc

Validé par le Conseil d'Administration le 17/04/2025.